

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 31 janvier 2019
Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019
(accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Gestion de la base VTT - FFVélo 'Vallée de l'Odet'
Renouvellement du partenariat avec la commission VTT du Comité Départemental de la
FFVélo en Finistère pour la gestion de la base VTT-FFVélo 'Vallée de l'Odet' :
Convention 2019-2020 et subvention 2019.**

Il est proposé de renouveler le partenariat avec la commission VTT du CODEP 29 pour le fonctionnement et le développement de la base VTT de randonnée « Vallée de l'Odet ». Une Subvention de 7 600 € est versée à la Commission VTT du Comité de Cyclotourisme du Finistère (CODEP 29 FFCT) pour la gestion et l'entretien du balisage des circuits VTT de la base VTT-FFCT Vallée de l'Odet.

La compétence *Politique d'animation* de Quimper Bretagne Occidentale comprend la *Définition, entretien du balisage, coordination et promotion des circuits permanents pédestres et VTT, ainsi que la communication et le soutien logistique afférent.*

Pour le VTT, l'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de la base VTT-FFVélo « Vallée de l'Odet » qui propose 19 itinéraires VTT (17 sur le territoire communautaire et 2 sur la commune de Fouesnant-Les Glénan). Pour ce faire, l'agglomération exerce cette compétence en lien avec la commune de Fouesnant-les Glénan (convention de partenariat spécifique) et s'appuie sur la commission VTT du comité départemental de la FFVélo pour le fonctionnement de la base VTT, le suivi et l'entretien du balisage des circuits.

Au vu du bilan positif de cette collaboration, il est proposé de renouveler le partenariat avec la commission VTT du CODEP 29 pour le fonctionnement et le développement de la base VTT de randonnée « Vallée de l'Odet ». Comme stipulé par la dite-convention, il est

proposé d'allouer une subvention de 7 600 € à la commission VTT du CODEP 29 (5 000 € pour l'animation de la base, et 2 600 € pour l'entretien du balisage des 19 circuits,).

La convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la commission VTT précise également que Quimper Bretagne Occidentale, gestionnaire de la base VTT de randonnée « Vallée de l'Odet » règlera à la Fédération Française de Vélo (FFVélo) l'adhésion annuelle pour l'octroi du label « Base VTT de randonnée ».

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à :

1 - signer la convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la Commission VTT du Comité FFVélo du Finistère. L'objet de la convention porte sur la définition des rôles de chaque partenaire afin d'assurer la pérennité des boucles VTT du territoire de la vallée de l'Odet de la Base VTT « *Vallée de l'Odet* ».

2 - verser une subvention de 7 600 € pour l'année 2019, à la commission VTT du CODEP 29 - FFVélo pour le fonctionnement de la base VTT, le suivi et le petit entretien du balisage.